



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
Question écrite n° 36884

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou sollicite l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, sur le traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA), ratifié par l'Europe. Elle lui demande quand la France compte traduire le TIRPAA dans sa législation.

Texte de la réponse

Le traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA) a pour objectifs la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, en harmonie avec la convention sur la diversité biologique, aux fins d'assurer une agriculture durable et la sécurité alimentaire. Néanmoins, une analyse juridique du traité a révélé des difficultés de mise en cohérence avec la législation nationale. Ainsi, il semble au Gouvernement que son application nécessite l'introduction de dispositions législatives dans le droit national. Ces mesures permettront de clarifier notre base législative pour autoriser la mise en place des dispositions établies par les articles 11 et 12 du traité. Ces dispositions sont en cours d'analyse pour permettre la plus conforme des rédactions au TIRPAA.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36884

Rubrique : Traités et conventions

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 2008, page 10332

Réponse publiée le : 12 mai 2009, page 4530